

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 11 DECEMBRE 2018

A 20 HEURES

Présents : BISSAY Jean-Pierre – DUTEL Gérard –DUPUY Ghislaine – DENIS Louis - DEVARENNE Catherine –REY Nicolas- COMBE Noël. VUILLEMIN Christophe. FRENEAT Joseph. DUTHEL Nicole ROCHE Agnès

Absente excusée : ROCHE Agnès

Lecture de l'ordre du jour.

TRAVAUX EXTENSION BAR AUBERGE : Monsieur le Maire présente les derniers documents présentés par l'architecte dont le montant des honoraires définitifs. Une demande de subvention sera présentée auprès du conseil départemental, une subvention forfaitaire de la région a été accordée.

ASSURANCES BATIMENTS COMMUNAUX : A compter du 1^{er} janvier 2019 les bâtiments communaux seront assurés par ALLIANZ, agence de Feurs.

La responsabilité civile sera encore cette année auprès de la SMACL.

INDEMNITE TRESORIERE ANNEE 2018 : Monsieur le Maire présente au conseil le montant de l'indemnité 2018 présentée par la trésorière. Le conseil vote à l'unanimité de verser 20 % de l'indemnité sollicitée.

FLEURISSEMENT : le responsable fleurissement donne les résultats du concours départemental ainsi que les commentaires. La commune est classée 1^{ère} de sa catégorie. (commune de moins de 500 habitants).

Une responsable fleurissement propose de faire chiffrer les propositions d'aménagement présentées par l'agent de maîtrise.

Le prix départemental sera remis le samedi 16 février 2019 à feurs.

Voirie communautaire : des devis ont été établis pour l'année 2019 pour les chemins suivants : impasse de la maladière (14 112 euros H.T.)– chemin de chez liange (20 900 euros H.T.) ainsi que du PATA pour 5 187 euros H.T. Ces devis seront présentés pour une demande de subvention .

Changement d'intitulé de chemins : Seuls les chemins communaux sont subventionnés par le conseil départemental. Depuis le remembrement de nombreux chemins méritent d'être classés en chemins communaux. L'adjoint à la voirie donne la liste de 14 chemins à classer. Ces chemins devront être métrés. Le conseil accepte de classer ces chemins.

Projets pour bâtiments communaux : Suite aux réunions de PLH il y a une volonté de redynamiser les centres bourgs. La commune désirerait s'adresser à un organisme comme bâtir et loger pour réhabiliter certains bâtiments communaux.

Location logement communal : Les locataires actuels désirent prolonger leur bail de 6 mois soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2019. Le conseil accepte à l'unanimité.

Bulletin Municipal : Il est bien avancé. Il ne reste que quelques articles à finir. Ce sera un bulletin de 28 pages cette année.

Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes : Suite aux festivités du 14 juillet organisées par cette association le bilan financier affiche un déficit de 355.99 euros. Le conseil décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 356 euros pour combler ce déficit.

Décisions modificatives : une décision modificative pour le budget bar auberge pour un montant de 7 200 euros et une décision modificative pour le budget commune pour 210 euros

Vœux de la mairie : Ils auront lieu le dimanche 6 janvier 2019 à 11 heures à la salle des fêtes. Buffet identique à l'an dernier avec quelques améliorations.

QUESTIONS DIVERSES :

- Prévoir un petit escalier supplémentaire à l'entrée de la cure et une amélioration de l'accès.
- Vestiaires salle de basket : Une ampoule à changer dans le couloir.
- Chemin pédestre de Bernard : chemin du viaduc de gonon à bernand sera réouvert pour sentier pédestre une partie sera financée par la commune et une autre partie sera faite par des bénévoles de l'association de marche
- Tous les chemins balisés ont été resuivis par l'adjoint voirie et un bénévole.
- Monsieur le maire donne des détails sur les futurs sentiers de découverte
- Réunion publique concernant la THD aura lieu le 14 janvier à 18 h 30 à Saint Just la Pendue.

Prochaine réunion vendredi 18 janvier 2019 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.